



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 28 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le 28 janvier, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 22 janvier 2021, se sont réunis, salle « scène municipale l'AbrisBus » à Criel-sur-Mer, sous la Présidence de Monsieur Martial FROMENTIN Président.

SERVICE EAU POTABLE (AEP)

Table with 3 columns: Membres (en exercice, présents, votants) and values (66, 43, 44)

Table with 3 columns: Communes (adhérentes, représentées, non représentées) and values (33, 28, 5)

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC)

Table with 3 columns: Membres (en exercice, présents, votants) and values (62, 39, 40)

Table with 3 columns: Communes (Adhérentes, représentées, non représentées) and values (31, 26, 5)

SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

Table with 3 columns: Membres (en exercice, présents, votants) and values (64, 41, 42)

Table with 3 columns: Communes (adhérentes, représentées, non représentées) and values (32, 27, 5)

Etaient présent(e)s : M.FROMENTIN (St-Martin-le-Gaillard) Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : D.DUBUC M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val), J.BLONDEL J.C.CAJOT (Baromesnil) M.RENOIRE (Bazinval) B.VIOLET G.BOIVIN (S) (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canehan) G.DEBEAURAIN (Criel-sur-mer) A.LECONTE (S) (Cuverville-sur-Yères)) B.DUNET C.LEMAITRE (S) (Douvrend - services AEP et ANC) M.DONA C.ADAM (Etalondes) S.RUELLOUX (Eu) B.LAVOINE (Flocques) E.LANNEL (Guerville) S.DUBUC (Les Ifs) N.CATTEAU J.M.TASSERIE (Incheville) S.GOSSET M.GOSSET (Longroy) A.JOIN (Melleville) D.LELONG D.BOINET (Le Mesnil-Réaume) C.RODIER M.RASSE (Millebosc) J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) J.BEAUVAL M.MENIVAL (S) (Petit-Caux) T.FORTIN (Puisenval) J.M.BEAURAIN F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) D.ROCHE J.P.PEQUERY (St-Pierre-en-Val) J.COULOMBEL M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt) M.P.TAILLEUX S.KLAES (Sept-Meules) P.MERLIN C.BOUGUENNEC (Touffreville-sur-Eu) B.ALIX (Villy-sur-Yères)

Etaient suppléé(e)s : M.BORDJI (Beauchamps-service AEP) E.PAYEN (Cuverville-sur-Yères) L.LEROY (Douvrend - services AEP et ANC) G.FECAMP (Petit-Caux)

Absent(e)s ayant donné pouvoir : S.GODEMAN à S.RUELLOUX (Eu) ;

Absent(e)s / Excusé(e)s : S.GISSELERE C.HEDDE (Bailly-en-Rivière)) F.BOCLET (Bazinval) R.LECONTE C.LARCHEVEQUE (Bellengreville) N.AVISSE-GROUT (Canehan) A.TROUessin (Criel-sur-mer) T.PAUL (Cuverville-sur-Yères) S.GODEMAN (Eu) M.MARTIN (Flocques) G.DEBURE D.BOULENGER (Fresnoy-Folny) G.DECAYEUX (Guerville) C.BOSCHER (Les Ifs) M.DUMONCHEL J.LECOURT (Londinières) P.RECOULES (Melleville) D.BLANCHE (Monchy-sur-Eu) P.ANGER (Puisenval) S.TESSON (St-Martin-le-Gaillard) J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères) S.HANIN G.HOULE (Wanchy-Capval).

Secrétaire de séance : Agnès JOIN

Date d'affichage de l'avis de convocation : 22 janvier 2021

ORDRE DU JOUR :

- ✓ MATIERES DELEGUEES par le Comité Syndical au Président : compte rendu des décisions prises
- ✓ COMMANDE PUBLIQUE :
 - Eau potable : Contrat de concession du service public Eau Potable : choix du concessionnaire
- ✓ FINANCES :
 - Dépenses d'investissement à compter de janvier 2021 jusqu'au vote du budget 2021 (Budget eau potable, Budget assainissement collectif, Budget assainissement non collectif)
 - Eau potable, Assainissement collectif, Assainissement non collectif : Débat d'Orientation budgétaire 2021 (DOB)
 - Assainissement collectif : participation aux travaux - partie publique des branchements
- ✓ DOMAINE ET PATRIMOINE
 - Avenant n°1 à la convention pour l'autorisation d'occupation domaniale pour une passerelle de télérelève avec la société BIRDZ.
 - Mise à disposition d'un terrain à la commune de Fresnoy- Folny
- ✓ ENVIRONNEMENT : SAGE de la vallée de l'Yères : Contrat de territoire Eau et Climat (CTEC)
- ✓ INFORMATIONS : point sur les dossiers en cours - Eau potable, Assainissement collectif et Assainissement non collectif
 - Assainissement collectif : 122è tranche Diagnostic d'assainissement Cuverville sur Yères, Sept-Meules, Fresnoy Folny
- ✓ QUESTIONS DIVERSES

Madame Agnès JOIN est désignée secrétaire de séance.

Sur proposition du Président, le Comité Syndical accepte à l'unanimité l'ajout, à l'ordre du jour, du point suivant :

- ✓ **COMMANDE PUBLIQUE : Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable**

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le procès-verbal de la précédente réunion du Comité syndical du 24/09/2020.

N°2021/01

MATIERES DELEGUEES par le Comité Syndical au Président : compte rendu des décisions prises

Vu les articles L 2122-22, L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 22 juillet 2020 donnant délégation au Président en matière de marchés publics à procédure adaptée,

Le Comité Syndical est invité à prendre connaissance des décisions qui ont été prises en vertu de la délégation consentie à Monsieur le Président :

- La signature d'un marché de conception réalisation avec le groupement SADE CGTH / EGIS eau / ATELIER 451, ayant pour objet la réhabilitation de la station d'épuration de Gouchaupré, Le marché s'élève à 241 375 € HT pour la tranche ferme et 200 € HT pour la tranche optionnelle 1 (permis de construire).

N°2021/02

COMMANDE PUBLIQUE : Eau potable : contrat de concession du service public eau potable – choix du concessionnaire

Pour cette affaire M.Mickaël RASSE délégué de la commune de MILLEBOSC sort de la salle

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L. 1411-5 ;

Vu l'ordonnance 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concessions,

Vu le rapport du Président sur le choix du concessionnaire.

Monsieur le Président rappelle :

- Que la gestion du service d'eau potable est déléguée à la société CFSP depuis le 1^{er} avril 1991 dans le cadre d'un contrat de délégation de service public par affermage. Ce contrat arrive à échéance le 31 mars 2021.
- Que la société Aqua Enviro' a été chargée d'une mission d'assistance dans le cadre de la procédure de délégation de service public.
- Que conformément à l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la fin de la procédure de délégation du service d'eau potable, l'autorité exécutive de la collectivité saisit l'Assemblée délibérante du choix du concessionnaire auquel elle a procédé en lui exposant ses motifs et présente l'économie générale du contrat.
- Que l'autorité exécutive a transmis à l'Assemblée Délibérante, le 13 janvier dernier, le rapport de présentation du Président exposant les motifs du choix de l'entreprise et l'économie globale du contrat.
- Qu'au terme des négociations, son choix s'est porté sur l'entreprise CFSP ayant présenté une offre satisfaisante au regard de sa valeur technique et de la qualité du service proposé (les raisons de ce choix sont exposées dans le rapport du Président annexé à la présente délibération). Dans les conditions du contrat, cette entreprise devrait être à même d'assurer la qualité et la continuité du service.
- Que le contrat a pour objet la gestion du service public de l'eau potable et présente les caractéristiques suivantes :
 - o durée : 12 ans
 - o début de l'exécution du contrat : 1^{er} avril 2021 ou à la date de notification

Il est par ailleurs proposé de retenir l'option complémentaire proposée par ce candidat « analyse CVM et métallographique ». Les autres options sont écartées de ce candidat.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de retenir le candidat pour la gestion du service public d'eau potable dans le cadre du contrat de concession qui lui a été décrit.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **approuve** le choix de la société CFSP en qualité de concessionnaire du service public d'eau potable
- **approuve** les termes du contrat de délégation ainsi que de ses annexes ;
- **autorise** Monsieur le Président à signer le contrat de concession avec la société CFSP.

N°2021/03

FINANCES : Dépenses d'investissement à compter de janvier 2021 jusqu'au vote du budget 2021 (Budget eau potable)

L'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé au Comité syndical de permettre au Président d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption des Budgets.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **autorise** le Président, jusqu'à l'adoption des Budgets primitifs 2021, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2020 au budget Eau potable. Les crédits afférents au remboursement de la dette ne sont pas compris. Cette autorisation est donnée pour les crédits suivants :

DEPENSES - INVESTISSEMENT		Propositions 2020 et DM	autorisation 2021 avant vote budget
13111	84èT Etudes sécurisation régul cpte subv.perçues	6 000 €	0 €
Total 13 - subventions		6 000 €	0 €
2051	concessions et droits similaires (logiciels)	2 625 €	0 €
Total 20 - Immobilisations incorporelles		2 625 €	0 €

21355	aménagement batiments administratifs	3 000 €	0 €
21561	Matériel d'exploitat°(compteurs part SIEA)	81 000 €	42 000 €
2183	Matériel bureau /informatique	2 000 €	0 €
Total 21 - Immobilisations corporelles		86 000 €	42 000 €
2315-301	Travaux inopinés	69 300 €	10 000 €
2031-80	80 ^è T(sécurisation des ouvrages) etudes	35 000 €	0 €
2315-80	80 ^è T(sécurisation des ouvrages)	100 000 €	0 €
2111-82	82 ^è T(actions suite Etudes BAC- terrain Villy)	0 €	40 000 €
2031-83	83 ^è T(Révis° des DUP - Villy Touffreville Criel)	42 000 €	0 €
2315-83	83 ^è T(Révis° des DUP - Villy Touffreville Criel)	0 €	0 €
2031-84	84 ^è T (Etudes de sécurisation)	200 000 €	0 €
2315-84	84 ^è T (Etudes de sécurisation)	0 €	0 €
2315-87	87 ^è T (renouvellement reseaux)	400 000 €	178 000 €
Total 23 -(et 21) - Immobilisation en cours et corporelles		846 300 €	228 000 €
4581184	84 ^è T (Etudes sécurisation) pr cpte de tiers	142 000 €	0 €
Total 45 - opé. pr cpte de tiers		142 000 €	0 €
TOTAL DEPENSES		1 082 925 €	270 000 €
25% maximum		270 731 €	

N°2021/04

FINANCES : Dépenses d'investissement à compter de janvier 2021 jusqu'au vote du budget 2021 (Budget assainissement collectif)

L'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé au Comité syndical de permettre au Président d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption des Budgets.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **autorise** le Président, jusqu'à l'adoption des Budgets primitifs 2021, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2020 au budget Assainissement collectif. Les crédits afférents au remboursement de la dette ne sont pas compris. Cette autorisation est donnée pour les crédits suivants :

DEPENSES - INVESTISSEMENT		PROP 2020 et DM	autorisation 2021 avant vote budget
2315-201	201 ^è travaux inopinés	50 000 €	10 000 €
2315-111	110 ^è T ST REMY- Rue des Antonins Travaux	150 000 €	30 000 €
2315-113	112 ^è T Ext° Rés CRIEL Mesnil-Val Etudes Travaux	10 000 €	
	112 ^è T (Ext° Rés CRIEL Yauville Criel-Plage) Etudes Travaux	13 000 €	
		687 000 €	
2315-113	113 ^è T réseau sous vide Touffreville		27 000 €
2315-114	114 ^è T Optimisat° STEP BAILLY Travaux	270 000 €	
2315-117	117 ^è T Modélisation	1 000 €	
2315-118	118 ^è T Diag. asst LONGROY INCHEVILLE	30 000 €	
2315-118	118 ^è T Tx asst INCHEVILLE Etudes tx Lotis.Gutenberg	297 000 €	
2315-119	119 ^è T Diag asst CRIEL	165 000 €	
2315-120	120 ^è T STEP Gauchaupré	303 000 €	300 000 €
2315-120	121 ^è T rehab. reseaux incheville	450 000 €	450 000 €
Total 23 et 20 - Immo corporelles /immo incorp (études)		2 426 000 €	817 000 €
4581112	112 ^è Bct priv. Yauville	691 000 €	
4581118	118 ^è Bct priv. Gutenberg Incheville	151 000 €	
Total 45 - Comptabilité distincte rattachée (opé pr cpte de tiers)		842 000 €	0 €
TOTAL DEPENSES		3 268 000 €	817 000 €
25% maximum		817 000 €	

**FINANCES : Dépenses d'investissement à compter de janvier 2020 jusqu'au vote du budget 2020
(Budget assainissement non collectif)**

L'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé au Comité syndical de permettre au Président d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption des Budgets.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **autorise** le Président, jusqu'à l'adoption des Budgets primitifs 2021, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2020 au budget Assainissement non collectif. Les crédits afférents au remboursement de la dette ne sont pas compris.

Cette autorisation est donnée pour les crédits suivants :

DEPENSES - INVESTISSEMENT		Propositions 2020	autorisation 2021 avant vote budget
2148-101	construct° sur sol d'autrui	268 155.81 €	
Total 21 - Immobilisations corporelles		268 155.81 €	0.00 €
4582115		2 000.00 €	
4582116		1 000.00 €	
4581115	15è Bis	2 611.14 €	
4581116	16è	5 875 €	
4581117	17è		
4581118	18è	418 200 €	
4581119	19e	10 000 €	10 000.00 €
Total 45 -opé. pr cpte de tiers Comptabilité distincte rattachée		439 686 €	10 000 €
020	Dépenses imprévues	20 000.00 €	
TOTAL DEPENSES		727 842 €	10 000 €
25% maximum		181 961 €	

FINANCES – Eau Potable - Rapport d'orientations budgétaires 2021

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **prend acte** de la tenue du débat d'orientations budgétaires du service Eau Potable relatif à l'exercice 2021, sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

FINANCES – Assainissement Collectif - Rapport d'orientations budgétaires 2021

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **prend acte** de la tenue du débat d'orientations budgétaires du service Assainissement Collectif relatif à l'exercice 2021, sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

FINANCES – Assainissement Non Collectif - Rapport d'orientations budgétaires 2021
--

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **prend acte** de la tenue du débat d'orientations budgétaires du service Assainissement Non Collectif relatif à l'exercice 2021, sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

Assainissement collectif : participation aux travaux - partie publique des branchements
--

Vu le Code de la Santé Publique,

L'article L.1331-2 du Code de la Santé Publique prévoit que :

« Lors de la construction d'un nouveau réseau public de collecte ou de l'incorporation d'un réseau public de collecte pluvial à un réseau disposé pour recevoir les eaux usées d'origine domestique, la commune peut exécuter d'office les parties des branchements situées sous la voie publique, jusque et y compris le regard le plus proche des limites du domaine public.

Pour les immeubles édifiés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte, la commune peut se charger, à la demande des propriétaires, de l'exécution de la partie des branchements mentionnés à l'alinéa précédent.

Ces parties de branchements sont incorporées au réseau public, propriété de la commune qui en assure désormais l'entretien et en contrôle la conformité.

La commune est autorisée à se faire rembourser par les propriétaires intéressés tout ou partie des dépenses entraînées par ces travaux, diminuées des subventions éventuellement obtenues et majorées de 10 % pour frais généraux, suivant des modalités à fixer par délibération du conseil municipal ».

Il est proposé au Comité Syndical de se positionner sur la participation des usagers aux travaux au niveau de la partie publique des branchements à l'assainissement collectif.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Décide :

- Lors de la construction d'un nouveau réseau public de collecte des eaux usées, le syndicat exécutera d'office les parties de branchements situées sous la voie publique, et y compris le regard le plus proche des limites du domaine public. Ces travaux seront réalisés par une entreprise agréée par le syndicat. Ils ne seront pas facturés par le syndicat aux propriétaires ;
 - Pour les immeubles édifiés, ou aménagés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte, le syndicat se chargera, à la demande des propriétaires, de l'exécution de la partie publique des branchements. Ces travaux seront réalisés par l'exploitant du service public de l'assainissement collectif du syndicat et facturés par l'exploitant aux propriétaires. La facturation sera faite au prix réel sur la base d'un devis sollicité par le particulier à l'exploitant.
 - En cas de mise en séparatif (eaux usées / eaux pluviales) d'un collecteur d'eaux unitaires (eaux usées + eaux pluviales), pour les immeubles préalablement raccordés sur le collecteur unitaire via un branchement unique, les travaux relatifs à la réalisation sous domaine public du second branchement seront réalisés par une entreprise agréée par le syndicat. Ils ne seront pas facturés par le syndicat aux propriétaires.
 - Pour les Immeubles existants non raccordés lors de la construction du réseau public, les travaux seront facturés par l'exploitant aux propriétaires qui ne versent pas de redevance pour l'assainissement collectif, mais ne seront pas facturés à ceux qui paient une redevance pour l'assainissement collectif. Le devis sera dans ce dernier cas sollicité par le syndicat à l'exploitant.
- **autorise** le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DOMAINE ET PATRIMOINE – avenant n°1 à la convention pour l'autorisation d'occupation domaniale pour une passerelle de télérelevé avec la société BIRDZ.

Une convention a été signée avec M2O le 19/12/2013 pour permettre la mise en place d'un système de télérelevé. La passerelle installée sur un bâtiment de la station d'épuration de la station d'épuration de Bailly en Rivière n'était pas intégrée au patrimoine de la société BIRDZ. Cette société, issue de la fusion m2ocity et Homerider Systems, propose un avenant relatif à l'intégration de la passerelle.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **autorise** le Président à signer avec BIRDZ l'avenant n° 1 à la convention signée le 19/12/2013 avec M2O, relative à l'autorisation d'occupation domaniale pour une passerelle de télérelevé. Cet avenant se rapporte à la passerelle de télérelevé au niveau de la STEP de Bailly en Rivière.
- **autorise** le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N°2021/11

DOMAINE ET PATRIMOINE – Mise à disposition d'un terrain à la commune de Fresnoy-Folny

La commune de Fresnoy-Folny a sollicité la mise à disposition d'un terrain à proximité des ouvrages d'épuration des eaux usées de la commune, dans le but d'y déposer des déchets verts avant leur transfert. La commune propose d'entretenir ce terrain et d'installer un portail. Il est proposé au Comité Syndical de signer une convention de mise à disposition du terrain révocable à tout moment.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **autorise** le Président à signer avec la commune de Fresnoy-Folny une convention de mise à disposition, à titre gracieux, d'un terrain à proximité des ouvrages d'épuration des eaux usées de la commune. L'entretien sera assuré par la commune. La convention pourra être résiliée à tout moment à la demande des deux parties.
- **autorise** le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N°2021/12

ENVIRONNEMENT : SAGE de la vallée de l'Yères : Contrat de territoire Eau et Climat (CTEC)

Le Président précise que le Contrat Territoire Eau et Climat sera porté par le Syndicat de bassin versant de l'Yères et de la Côte (SMBVYC) qui coordonnera le programme d'action des diverses maîtrises d'ouvrages qu'il réunit. Le territoire concerné est celui du bassin versant de l'Yères. Les grands enjeux liés à l'eau, à la biodiversité et à l'adaptation aux changements climatiques reposent sur notre territoire sur la restauration de la continuité écologique et la préservation des zones humides. Le SMBVYC est impliqué dans la gestion des milieux aquatiques puisqu'il porte l'élaboration d'un SAGE depuis 2013 dont la mise en œuvre est effective depuis le 8 juillet 2020. L'Yères est un fleuve classé en liste 1 et 2 au titre de l'article L.214-14 du code de l'environnement ainsi qu'en zone d'actions prioritaires pour la migration des anguilles. Le SMBVYC porte également l'animation du site Natura 2000 de l'Yères.

Le programme d'action prévu dans le contrat est présenté à l'assemblée.

Il concerne pour le syndicat Caux Nord Est :

- L'étude et la réhabilitation de la station d'épuration de Cuverville sur Yères ;
- La mise en herbe de parcelles des captages de Criel-sur-Mer, Touffreville-sur-Eu et Villy-sur-Yères.

Ce contrat est assorti d'une aide à l'animation octroyée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie dont bénéficiera la cellule d'animation du SMBVYC et de l'ASPRY.

Le Comité Syndical du SMBVYC a autorisé à l'unanimité son Président à signer le CTEC de l'Yères avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **autorise** le Président du SMBVYC à signer, pour le compte du SIEA Caux Nord, le CTEC de l'Yères, avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie, ainsi que toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de cette délibération.
- **autorise** le Président du SIEA Caux Nord Est à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N°2021/13

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : 122^e tranche Diagnostic d'assainissement Cuverville sur Yères, Sept-Meules, Fresnoy Folny

Il est proposé de réaliser un diagnostic des stations et du réseau des Communes de Cuverville sur Yères, Sept-Meules, Fresnoy Folny, et de lancer une consultation pour débiter cette prestation.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **accepte** la réalisation d'un diagnostic des stations et du réseau des Communes de Cuverville sur Yères, Sept-Meules, Fresnoy Folny,
- **accepte** le lancement d'une consultation pour débiter cette prestation
- **autorise** le Président à solliciter l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Département de Seine Maritime pour l'attribution d'une subvention.
- **autorise** le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N°2021/14

COMMANDE PUBLIQUE : Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable

Le Syndicat a lancé une consultation en procédure adaptée afin de retenir un prestataire pour une mission de maîtrise d'œuvre relative à la réalisation de travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable.

Une demande de devis a été faite à 2 prestataires : S.GODU et SOGETI.

La date de remise des offres a été fixée au 27 janvier 2021.

Les critères utilisés pour l'analyse des offres sont les suivants : qualité technique 60% et prix 40%.

Les deux candidats ont fait parvenir une offre dans le délai imparti.

Au terme de l'analyse technique et financière, Monsieur le Président propose au Comité Syndical de retenir :

- l'offre de S.GODU pour un montant de 14 700 € HT.

Après avoir entendu les détails de l'analyse de l'offre et en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- **décide** de retenir l'offre de S.GODU d'un montant de 14 700 € HT.
- **autorise** Monsieur le Président à signer le marché, à prendre toutes décisions concernant la passation, l'exécution et le règlement du marché et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette mission.

INFORMATIONS : point sur les dossiers en cours - Eau potable, Assainissement collectif et Assainissement non collectif

L'état d'avancement des dossiers en cours est présenté à partir d'un diaporama.

❖ Eau Potable

Télérelève : Il reste 199 compteurs à changer. Au 31 mars 2021 nous aurons la liste définitive des compteurs qui n'ont pas pu être remplacés et un remboursement sera effectué.

Bornes de puisage : 85^{ème} tranche

Depuis 2014, 16 bornes vertes ont été installées sur le territoire du syndicat. Aucune autre installation n'est prévue pour le moment. Leur installation a été faite pour éviter l'utilisation des bornes incendie, en vue de sécuriser le réseau. Les bornes vertes sont équipées d'un compteur et d'un disconnecteur. Elles étaient destinées aux collectivités, entreprises de travaux public. Leur utilisation s'est étendue à des professions qui n'utilisaient pas les bornes incendies, tels les agriculteurs. La solution déjà évoquée d'un conventionnement et d'une facturation

a été écartée. Il est proposé de mettre en place courant 2021 des capots verrouillables avec cadenas numériques sous la responsabilité des maires des communes concernées. Cette proposition sera faite aux maires. Un courrier va leur être envoyé. S'ensuivra une réunion pour prendre une décision en fonction des possibilités des communes.

Il est demandé qui a décidé du lieu d'implantation des bornes vertes. En général, ce sont les communes qui ont fait la demande au syndicat.

Sécurisation des ouvrages - Programme 2016/2017 : 80^{ème} tranche.

Le prestataire (QCS) en charge du diagnostic génie civil n'avait pas transmis son rapport provisoire, sur les investigations et le diagnostic des ouvrages, malgré les multiples relances qui lui avaient été adressées. Un rendez-vous a eu lieu le 26/10/2020. L'étude devrait aboutir pour le printemps 2021.

Sécurisation des ouvrages - Programme 2019/2020 : 80^{ème} tranche

Les travaux de sécurisation du programme 2019/2020 concernent les réservoirs de Criel-sur-Mer, Douvrend (Renouval), Incheville (réservoir et reprise), Longroy, Monchy-sur-Eu, Puisenval, St-Martin-le-Gaillard (Etocquigny), Villy-sur-Yères (réservoir) et Wanchy-Capval (Capval). Une réunion de préparation des travaux s'est déroulée le 25 février avec Véolia, pour l'hydraulique, et l'entreprise Tropardy, pour les clôtures. Ces travaux ont débuté en juillet 2020 et prendront fin en février 2021.

Programme d'actions suite aux études des Bassins d'Alimentation de Captages (BAC) de Criel-sur-Mer, Touffreville-sur-Eu et Villy-sur-Yères : 82^{ème} tranche

Une convention avec la SAFER avait été signée en novembre 2014 afin d'acquérir et d'échanger des parcelles entre les agriculteurs et le syndicat. Le syndicat projetait d'acquérir la parcelle AC 166 de 3.32 ha, située dans le périmètre de protection rapproché (PPR) du captage de Villy-sur-Yères dans le cadre du programme d'actions des Bassins d'Alimentation de Captages. La candidature du SIEA avait été soumise à un comité technique en février. Les services de la SAFER ont rencontré le propriétaire fin août, lequel est revenu sur son accord, la procédure ayant trop duré. Il a été convenu que la SAFER adresse à ce dernier un courrier l'incitant à valider la vente auprès du syndicat.

Mise à jour des Déclarations d'Utilité Publique (DUP) des captages : 83^{ème} tranche

Les projets d'arrêtés de Déclaration d'Utilité Publique concernent les périmètres de protection des captages de Villy-sur-Yères, Touffreville-sur-Eu, Criel-sur-Mer. Le dossier a été envoyé par l'ARS en novembre dernier aux services de l'Etat pour la mise en enquête publique, dont les dates de démarrage ont été fixées au 12 décembre 2020 pour le captage de Villy, et au 16 décembre pour les captages de Criel et Touffreville. Ces enquêtes ont pris fin le 8 janvier dernier et les procès-verbaux, remis au syndicat le 13 janvier. Le syndicat devait répondre aux questions pour le 27 janvier pour les captages de Criel sur Mer et Touffreville et a demandé un délai d'une semaine supplémentaire pour le captage de Villy sur Yères. Un procès-verbal définitif va être envoyé en Préfecture mi-février 2021.

Au cours de cette enquête publique, la commune de Villy-sur-Yères a sollicité l'entretien, par le syndicat, du chemin d'accès au captage. D'abord, un accord donné engendrerait la nécessité de procéder à l'entretien de l'ensemble des chemins d'accès aux captages, mais aussi aux accès des réservoirs d'eau potable et des ouvrages d'épuration du territoire par soucis d'équité. De plus, le syndicat et le délégataire ne sont pas les seuls usagers de ce chemin rural n°2, il y a également les agriculteurs et le propriétaire du chalet. En outre, on précise que le véhicule du délégataire passe une fois par semaine avec un utilitaire léger, inférieur à 3.5 tonnes. Après discussion de ces éléments, les membres de l'assemblée délibérante s'opposent à participer à l'entretien de ce chemin.

Etude de sécurisation : 84^{ème} tranche

L'étude concernant les diagnostics d'ouvrages et la modélisation via le diagnostic des réseaux est terminée. Les différents scénarios ont été proposés. Le Captage de Villy est très sollicité pour le secours, mais lui-même ne peut être secouru totalement. La solution proposée pour le syndicat est une recherche d'eau, solution alternative en cas de « pollution » en sous-sol du captage de Villy-sur-Yères.. Une consultation pour une mission d'Assistance à Maitrise d'ouvrage sera lancée et, ultérieurement, une consultation pour une étude sur la recherche en eau (plutôt en vallée de l'Yères).

Diagnostic eau potable : 86^{ème} tranche – Renouvellement des conduites d'eau : 87^{ème} tranche

L'obtention, en octobre 2019, du rapport final du diagnostic eau potable établi par le groupement IC'EAU/SOGETI, va permettre de démarrer les travaux de renouvellement de conduites d'eau potable. Certaines zones sont à prioriser. Une consultation relative à la maitrise d'œuvre pour les travaux de renouvellement des conduites dues aux fuites a été lancée. Deux candidats ont remis une offre pour le 27 janvier : Sogeti et Sylvain GODU. L'offre

la plus économiquement avantageuse correspond à celle de Sylvain GODU. Les travaux vont concerner dans un premier temps la canalisation entre Millebosc et Longroy, ainsi que celle du Val-Robin à Villy-sur-Yères.

Entretien des réservoirs

La commune de Monchy-sur-Eu, a de nouveau demandé si le réservoir de la commune pouvait être repeint. Le cout est supérieur à 10 000 €, et il paraît plus opportun de réserver ces crédits au génie civil, d'autant plus qu'une réfection de peinture sur le réservoir de Monchy engendrerait, par soucis d'équité, la nécessité de repeindre l'ensemble des réservoirs. Des travaux de génie civil importants doivent être réalisés sur des réservoirs qui, pour certains, peuvent représenter un danger. Après explications, les membres de l'assemblée s'opposent à cette rénovation.

❖ Assainissement Collectif

Concession de service public d'assainissement collectif

Le nouveau contrat de concession avec le groupement CFSP/HYDRA a débuté le 1^{er} octobre 2018. Le territoire du syndicat est partagé entre les deux entreprises. Le système d'assainissement de Criel sur Mer est géré par la CFSP, dont le numéro d'appel d'urgence est le 09 69 39 56 34. Les communes concernées sont Assigny, Baromesnil, Brunville, Criel, Etalondes, Flocques, Guilmécourt, St Pierre en Val (une partie), St Rémy Boscrocourt, Touffreville.

Le numéro d'appel d'HYDRA est le 02 35 17 60 30 pour les communes suivantes : Bailly, Bazinval, Cuverville, Fresnoy, Gouchaupré, Guerville, Incheville, Intraville, Longroy, Melleville, Mesnil Réaume, Monchy, St Ouen, St Pierre, St Quentin, Sept Meules et Tourville.

La prochaine réunion trimestrielle se déroulera le 11 mars prochain.

Zonage d'assainissement collectif - Millebosc

Une réunion avec les membres du Conseil Municipal de Millebosc s'est tenue le 10 octobre dernier, au cours de laquelle ont été expliquées les raisons pour lesquelles l'Assainissement Collectif n'a pas été retenu pour l'ensemble de la commune, dans le cadre du schéma général d'assainissement. Les élus mèneront une réflexion au vu des précisions qui leur ont été fournies.

Diagnostic d'assainissement à Criel-sur-Mer : 119^{ème} tranche

La réunion de démarrage de l'étude par le Groupement Aqua Enviro/Sogeti/Expea s'est déroulée en mai 2019. Les essais à la fumée ont été réalisés aux mois de Novembre et Décembre à Etalondes, Criel sur Mer et St Rémy Boscrocourt. Les communes ont été prévenues, mais il y a eu quelques difficultés à Etalondes et Criel sur Mer. Il est rappelé qu'il convient toutefois de ne pas donner trop d'informations sur la date de réalisation, pour que les contrôles puissent être réalisés sans modifications préalables par les usagers. Une réunion est à prévoir au 1^{er} trimestre. La phase 4, concernera la programmation des travaux.

A noter dans le cadre de cette étude, il est prévu une mise à jour de l'étude de la faisabilité de l'assainissement collectif sur la commune de Greny. Le résultat de l'étude est prévu en juin 2021.

Rue des Antonins à St-Rémy-Boscrocourt (arrivée de l'aéroéjecteur de Baromesnil) : 110^{ème} tranche

Le problème d'H₂S en quantité faible engendrait des problèmes d'odeurs pour les riverains. L'aménagement du refoulement réalisé donnait au départ un bon résultat, mais le problème d'odeurs est réapparu, auquel un problème de bruit a été ajouté. Le dossier va être traité dans le cadre du diagnostic de Criel. Les travaux à prévoir seront plus importants que prévus. Les travaux s'échelonneront aux alentours de 150 000 à 200 000 € pour modifier le refoulement.

Extension du réseau d'assainissement à Criel-sur-Mer – Criel plage/Yauville : 112^{ème} tranche

Les travaux des entreprises DR pour le lot 1 et SARC pour le lot 2 sont terminés. Ils seront réceptionnés au cours du 1^{er} trimestre 2021.

Branchements privés pour Criel-sur-Mer – Criel plage/Yauville : 112^{ème} tranche

Le marché a été attribué à l'entreprise GHTP. Les travaux débutés en juillet ont été interrompus fin octobre pour des raisons météorologiques et reprendront au printemps prochain.

Diagnostic Touffreville-sur-Eu : 113^{ème} tranche

L'ensemble des systèmes de transfert à Touffreville-sur-Eu ont été réhabilités par l'entreprise SOC. Les travaux seront réceptionnés durant le 1^{er} trimestre 2021.

Création des réseaux et des branchements à St-Ouen-sous-Bailly : 114^{ème} tranche

L'entreprise GHTP a terminé les travaux de branchement et les contrôles ont été réalisés par la société Halbourg. Le dossier est à solder auprès de l'agence de l'eau.

Optimisation de la STEP de Bailly-en-Rivière : 114^{ème} tranche

La maîtrise d'œuvre a été attribuée à VERDI et le marché de travaux, au groupement SAUR/VAUBAN. La pré-réception des travaux débutés en avril 2020 s'est déroulée le 30 novembre dernier, avec émission de réserves. La réception des travaux, avec levée des réserves se déroulera courant février.

Mise en séparatif du réseau d'assainissement de Gutenberg à Incheville : 118^{ème} tranche

Sylvain GODU assure la Maitrise d'œuvre de la mise en séparatif du réseau et des branchements du lotissement Gutenberg. Les travaux de réseaux par EBTP sont terminés depuis octobre. Nous avons reçu ce jour les rapports de contrôles par l'entreprise Halbourg pour la réception des travaux. Pour la partie branchements, les travaux chez les particuliers sont terminés depuis début décembre, et les contrôles sont en cours.

Optimisation de la STEP de Gouchaupré : 120^{ème} tranche

L'ouverture de la fosse date d'avril 2019. En juillet 2020, le groupement SADE / EGIS a été retenu, dans le cadre d'une procédure courte de conception/réalisation, et le porté à connaissance a été déposé. Nous avons reçu l'avis favorable de la DDTM le 15 janvier 2021 et prévoyons une réunion de lancement le 5 février pour le démarrage des travaux.

Réhabilitation du réseau d'Incheville : 121^{ème} tranche

Le diagnostic du groupement AQUA ENVIRO'/EXPEA est terminé. Plusieurs tranches de travaux se succéderont pour réhabiliter une grande partie du réseau. La Maitrise d'œuvre de la rue Pierre et Marie Curie est assurée par Sylvain GODU. Une demande de devis a été envoyée le 27 janvier pour les études géotechniques et les levés topographiques.

Diagnostic d'assainissement Cuverville sur Yères, Sept- Meules, Fresnoy Folny: 122^{ème} tranche

Une consultation va être lancée pour la réalisation d'un diagnostic des stations et du réseau des Communes de Cuverville sur Yères, Sept- Meules, Fresnoy Folny.

❖ Assainissement Non Collectif

Marché de prestations de services

Les prestations de contrôle sont réalisées par VEOLIA et l'entretien des installations réhabilitées par le biais du Syndicat est réalisé par GHTP, depuis le 1^{er} octobre 2018. Pour la partie entretien de ces installations, en cas de problème, il faut contacter le syndicat pour les interventions en semaine au 02 38 82 87 23 ou GHTP pour les interventions le soir et le week-end au 06 17 53 96 98.

Depuis le 01/10/2018, la tarification du service sur la facture d'eau est la suivante :

- Contrôle : VEOLIA 31,52 € HT/an - Prix fixe 5,00 € HT/an
- Entretien : GHTP 1,17 € HT/m3 - Prix variable consommation (entretien) 0,55 € HT/m3

La nouvelle tarification du service entretien s'applique à partir du 1^{er} octobre 2020 aux personnes qui valident la nouvelle convention d'entretien.

Plusieurs tarifications s'appliquent depuis cette date pour l'entretien, selon les trois cas de figure suivants :

- Signature de la convention d'entretien avec la nouvelle tarification : paiement à la prestation et suppression du paiement de l'entretien sur la facture d'eau
- Refus de la proposition de convention ou absence de réponse :
 - en cas de convention d'entretien initiale en cours : entretien par le syndicat, avec paiement sur la facture d'eau
 - en cas d'arrivée à terme de la convention initiale : entretien par le particulier.

Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif

18^{ème} tranche : 35 sites

Les travaux débutés en juin par l'entreprise SDTP sont à l'arrêt pour la période hivernale et reprendront dès que les conditions météorologiques le permettront.

19^{ème} tranche : 13 sites

Les études par le maître d'œuvre, AC2S sont en cours. Le dossier de demande de subvention sera déposé en mars prochain.

20^{ème} tranche :

Des études sont à prévoir pour l'été 2021.

❖ Coopération décentralisée

La communauté d'Angasmayo-Mitapasamana au PEROU a pu bénéficier du financement de l'Etat. Le projet d'accès à l'eau potable et à l'assainissement durable au PEROU est reporté sur une autre Communauté, celle de Choccoro, Municipalité déléguée de Millpo, Province de Huamanaga, région d'Ayacucho, dans les Andes péruviennes. Les partenaires sur place sont les suivantes : AGUA C, qui sensibilise les populations, et les ailes de l'espérance, ONG canadienne qui assure le suivi des travaux. Le Cout du projet s'élève à 250 000 €. L'Agence contribuera à hauteur de 151 000 €, les ailes de l'espérance à hauteur de 75 000 €, et le syndicat financera le solde de l'opération, entre 5 et 10% du projet. L'objectif est d'alimenter 58 foyers en eau et de les équiper en assainissement.

Le projet a été reporté toute l'année 2020 à cause de l'interdiction gouvernementale de faire des travaux ainsi qu'à l'absence des mesures de contrôle dans le pays et la région, le projet a été reprogrammé pour la fin mars 2021.

❖ Fonds de Solidarité au Logement :

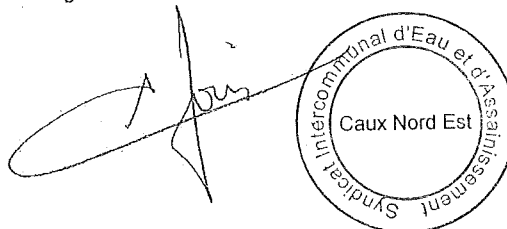
La convention de participation au Fonds de Solidarité au Logement a été établie pour une durée de trois années à compter de 2018. Une nouvelle convention sera à signer en 2021.

QUESTIONS DIVERSES

Les délégué(e)s sont invité(e)s à faire part de toute question ou remarque sur le service public d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20h00.

La secrétaire de séance
Agnès JOIN



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Agnès JOIN', written over a circular stamp. The stamp contains the text 'Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement' around the perimeter and 'Caux Nord Est' in the center.